

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/JC/VC

N°456/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Signature avec l'association Cirquévolution d'une convention de partenariat pour la diffusion du spectacle « Nos Circollections » du 16 au 19 janvier 2023 à la Maison des habitants Louis Aragon.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant l'adhésion de la Ville au réseau de l'association Cirquévolution dont l'objectif est de favoriser le développement des propositions de cirque de création sur le territoire départemental,

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2022/2023, la ville de Gonesse souhaite, par le biais de l'association Cirquévolution, diffuser le spectacle « Nos Circollections » du 16 au 19 janvier 2023 à la Maison des habitants Louis Aragon, pour 5 représentations,

Considérant la proposition de l'association Cirquévolution.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Cirquévolution, sise 2 avenue du Mesnil, 95470 Fosses, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 4 500 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 21 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

23 DEC. 2022

Mis en ligne, le :

27 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER
Catherine GUILMART-GUERIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Cirqu'évolution d'une convention de

Objet de l'acte : partenariat pour la diffusion du spectacle « Nos Circollections » du 16 au 19 janvier 2023 à la Maison des habitants Louis Aragon.

.....
Date de décision: 21/12/2022

Date de réception de l'accusé 23/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION456

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221221-2022DECISION456-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 456.pdf (99_AI-095-219502770-20221221-2022DECISION456-AI-1-1_1.pdf)